



Droits sur le temps de travail après congé de maternité

Par **cilou14**, le **26/10/2009** à **09:08**

Bonjour,

Maman de 4 enfants, je reprends mon travail (aide ménagère) début mars après un congé de maternité de 3 ans. Cependant, ma remplaçante fait des heures assez contraignante qui me bloque pour la garde de mes enfants car seulement 1 enfant est à la nourrice et les autres sont scolarisés et je n'ai pas les moyens de mettre les 4 enfants à la nourrice. Mes heures que je reprendrais seraient que je finirais à 19/20h le soir et travaillerais le mercredi. Quand j'ai été voir mon entreprise concernant cela ils m'ont dit qu'il fallait que je me débouille et que en gros je n'avais pas le choix!!

Est-ce que j'ai le droit de demander (par lettre) d'"imposer" mes disponibilités?? Quels sont exactement mes droits??. Tout en ayant un temps plein car je ne peux pas financièrement d'avoir un mi temps.

Merci de vos réponses!!!